

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de la séance spéciale du Conseil de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le lundi 14 mai 2007 à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, sous la présidence de monsieur le maire, Serge Roy.

Étaient présents: Monsieur le maire, Serge Roy, mesdames les conseillères, Diane Gervais et Josée Baril, messieurs les conseillers, Michel Asselin, Richard Filion, Jean-Guy Desmarchais et Bruno Laplante.

Également présents : Micheline L. Morency, directrice générale
Me Jacques Robichaud, greffier

Chacun des membres du Conseil présents reconnaît que l'avis de convocation a été signifié par le greffier le jeudi 10 mai 2007, à tous les membres du Conseil.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2007-05-125 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère, Diane Gervais, appuyé par le conseiller, Michel Asselin et résolu à l'unanimité d'approuver l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

2007-05-126 RÈGLEMENT NO 451 : « RÈGLEMENT RÉGISSANT L'UTILISATION EXTÉRIEURE DES PESTICIDES - ADOPTION

Considérant qu'un avis de motion a été donné le 8 mai 2007 de la présentation d'un règlement régissant l'utilisation extérieure des pesticides;

Considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture : le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

Considérant que le maire et le greffier expliquent l'objet du règlement, sa portée et son coût.

Il est proposé par le conseiller, Bruno Laplante, appuyé par le conseiller, Michel Asselin et résolu d'adopter le Règlement no 451 intitulé « Règlement régissant l'utilisation extérieure des pesticides ».

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

2007-05-127 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par la conseillère, Diane Gervais et résolu de lever la séance à **20h00**.

ADOPTÉE

Serge Roy
Maire

Me Jacques Robichaud
Greffier

/vc

